

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2019

N° 19/015

J-C.Z/S.A

**Objet : Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.**

L'an deux mille dix-neuf et le premier du mois de mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à VOLX, sous la présidence de Monsieur Claude DOMEIZEL.

**Présents** : Mme Michèle BARRIÈRES, M. Gérard AVRIL, M. Yvon COTTON suppléant de Mme Michèle BEGNIS, M. Alain BODOU, Mme Brigitte BONNET, Madame Colette DENIÉ suppléante de M. BRUNET, M. Claude DOMEIZEL, M. Jean-Pierre FERAUD, Mme Geneviève PRIMITERRA.

**Absents représentés** : M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Michèle BARRIÈRES et M. Michel GRAMBERT donne pouvoir à Madame Geneviève PRIMITERRA.

**Absents excusés** : Mme Michèle BEGNIS, Madame BOISSÉ, suppléante de M. Patrick BOUVET, M. Marc BONDIL, M. Michel BRUNET, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, M. Jacques DEPIEDS et son suppléant M. Olivier DEPIEDS, M. Michel GRAMBERT et son suppléant M. Alain CAVA, M. Robert GUES et son suppléant M. André PASSINI, M. Lucas GUIBERT, M. Pierre POURCIN et son suppléant M. Daniel LECORNEC, Mme SURLE Magali.

Le Président rappelle que cette association nationale regroupe 135 directeurs et directeurs adjoints de centres de gestion.

Les activités de cette association sont exclusivement professionnelles :

- organisation de journées d'information à l'intention des cadres et responsables de services des CDG ;
- organisation de formations au profit des personnels de CDG ;
- production et mise en commun de documentations, de dossiers et d'expériences ;
- participation à des travaux conduits au niveau national avec de nombreux partenaires.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé, de la participation de la direction et de cadres du CDG à des journées d'information et de formation, et de l'utilisation par les services des supports produits (notamment pour l'organisation des élections professionnelles), le Président propose d'attribuer à cette association une subvention de 1000 euros au titre de l'année 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour:

**Décide** d'attribuer à l'A.N.D.C.D.G., au titre de l'année 2019, une subvention de 1 000,00€ (Mille Euros).

✓ **Dit** que la dépense correspondante est prévue au budget 2019.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 01/03/2019

---



Claude DOMEIZEL,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence,  
Membre honoraire du Sénat.